

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 01/40

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-quatrième session

Genève, 2 - 7 juillet 2001

F

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE REGIONAL DE COORDINATION DU CODEX POUR LE PROCHE-ORIENT

Le Caire (Egypte), 29 janvier – 1er février 2001

Note: La lettre circulaire Codex CL 2001/3-NEA est incluse dans le présent rapport.

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 3/25.2

CL 2001/3-NEA
Février 2001

Aux: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

Du: Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius,
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie

Objet: **Distribution du rapport de la première session du Comité régional de coordination du Codex pour le Proche-Orient (ALINORM 01/40)**

Le rapport ci-joint du Comité régional de coordination du Codex pour le Proche-Orient sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-quatrième session (Genève, Suisse, 2 – 7 juillet 2001).

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

A sa première session, le Comité régional de coordination du Codex pour le Proche-Orient est parvenu aux conclusions ci-après:

QUESTIONS À SOUMETTRE AU COMITÉ EXÉCUTIF ET/OU À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR EXAMEN

Le Comité régional de coordination pour le Proche-Orient est convenu de soumettre au Comité exécutif le plan de travail ci-après pour approbation comme nouvelle activité à l'étape 1:

- Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique (par. 47 à 51)
- Avant-projet(s) de norme(s) pour les pois chiches et les fèves (Humus et Foul-medemes) (par. 57 et 58)

Le Comité régional de coordination est convenu de recommander à la Commission du Codex Alimentarius de confier à l'Égypte un second mandat de Coordonnateur régional pour le Proche-Orient à sa vingt-quatrième session (par. 60 et 61)

AUTRES QUESTIONS INTÉRESSANT LA COMMISSION

Le Comité régional de coordination est convenu de préparer les documents suivants pour sa prochaine session:

- Document sur l'organisation des services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex de la région (par. 24)
 - Documents de travail sur:
 - L'évaluation des risques;
 - L'application et l'utilisation du système HACCP, notamment pour les produits alimentaires importés;
 - Les incidences et l'application des accords SPS et OTC (par. 32)
- Document de travail sur l'élaboration d'une norme régionale pour la contamination microbiologique des aliments pour le Proche-Orient (par. 52 à 56)

Le Comité régional de coordination a recommandé que le Secrétariat du Codex envisage d'utiliser les documents (normes Codex) déjà traduits en arabe par les Etats Membres de la région pour accélérer la publication définitive du Codex Alimentarius en arabe (par. 59)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction.....	1-3
Déclaration du Président de la Commission du Codex Alimentarius	4-5
Adoption de l'ordre du jour	6
Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex.....	7-12
Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS qui complètent celles de la Commission du Codex Alimentarius dans la région du Proche-Orient.....	13-21
Informations et rapports sur les infrastructures de contrôle des aliments et la situation de l'inspection et de la certification des importations/exportations alimentaires dans la région du Proche-Orient.....	22-33
Rapport sur les activités liées à l'harmonisation des législations alimentaires dans la région en vue de promouvoir l'intégration économique.....	22-33
Rapports nationaux sur l'application de l'analyse des risques dans la région :	
➤ Communication et méthodes de travail.....	24-27
➤ Renforcement des capacités en matière d'analyse des risques.....	28-31
➤ Examen de questions spécifiques liées au contrôle des denrées alimentaires et à l'harmonisation régionale	32
➤ Rapport d'un atelier régional sur l'analyse des risques – Evaluation de l'exposition.....	33
Participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires au niveau du Codex et au niveau national.....	34-38
Incidences des Accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC) pour la région.....	39-45
Autres questions et travaux futurs.....	46-59
Nomination d'un coordonnateur.....	60-61
Date et lieu de la prochaine session.....	62

LISTE DES ANNEXES

	<u>Page</u>
<u>Annexe I</u> Liste des participants	13
<u>Annexe II</u> Rapport d'un atelier régional sur l'analyse des risques – Evaluation de l'exposition	21

INTRODUCTION

1. Le Comité régional de coordination du Codex pour le Proche-Orient a tenu sa première session au Caire du 29 janvier au 1er février 2001 à l'aimable invitation du Gouvernement de la République arabe d'Égypte. La session a été présidée par M. Mahmoud Eisa, Président de l'Organisation égyptienne de normalisation. Y ont assisté 50 délégués de 15 Etats Membres de la région et de cinq pays observateurs, membres de la Commission, ainsi que 11 représentants de neuf organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. La liste complète des participants, y compris les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. À l'invitation du Président, les représentants des Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS se sont adressés au Comité et ont souligné l'importance de la décision prise de créer un nouveau Comité régional pour les pays de la région du Proche-Orient (pour la FAO) et de la région de la Méditerranée orientale (pour l'OMS). Les représentants ont souligné la nécessité pour les pays de la région de créer des infrastructures nationales efficaces pour le contrôle des aliments ou de renforcer celles déjà en place, ce qui les aiderait à s'acquitter de leurs obligations et à tirer parti du nouvel environnement commercial international. L'importance attribuée par les deux organisations à la sécurité sanitaire des aliments a été soulignée, et plus particulièrement la Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé tendant à renforcer le rôle du secteur de la santé dans la sécurité des aliments.

3. La session a été officiellement ouverte par M. Moustafa El-Refaei, Ministre de l'industrie et des technologies, qui a souhaité à tous les participants la bienvenue à cette première session historique du Comité. Le Ministre a évoqué le rôle de la normalisation dans l'amélioration des pratiques de l'industrie alimentaire, pour protéger la santé des consommateurs et encourager des pratiques loyales dans le commerce international des produits alimentaires. Il a également noté que l'application des normes ISO pour la gestion de la qualité contribuait à améliorer la qualité des denrées alimentaires et que le Système d'analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise (HACCP) renforçait la sécurité sanitaire de ces produits. Il a remercié la Commission du Codex Alimentarius d'avoir désigné l'Égypte comme premier coordonnateur de la région et d'avoir organisé la première session du Comité au Caire.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

4. Le Président de la Commission du Codex Alimentarius, M. Thomas J. Billy, Administrateur, Service de la sécurité sanitaire et de l'inspection des aliments, USDA, a félicité le Comité de tenir sa première session. Il a présenté son "Plan d'action du Président", en indiquant qu'en tant que Président de la Commission du Codex Alimentarius, il s'attacherait à faciliter les travaux de la Commission en encourageant:

- le renforcement des bases scientifiques du processus décisionnel du Codex, grâce à la création d'un comité scientifique qui coordonnerait les consultations scientifiques FAO/OMS;
- la tenue de sessions annuelles de la Commission du Codex Alimentarius et la constitution d'un nouveau comité composé du Président et des vice-présidents de la Commission, des Présidents des Comités du Codex et du Secrétariat du Codex pour aider le Président et le Secrétariat lors des sessions de la Commission;
- la participation des pays en développement, grâce à un fonds fiduciaire et à la tenue régulière de sessions du Codex dans les pays en développement;
- la transparence et la participation des ONG;
- les organisations mères à accroître leur soutien au Codex, notamment en invitant l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à fournir au Codex un soutien équivalant à celui fourni par la FAO;

- l'utilisation des nouvelles technologies, telles que les programmes, les pages d'accueil et les groupes de discussion sur Internet, afin d'améliorer la communication et le soutien au Codex.

5. M. Billy a informé le Comité qu'une fois arrêté, le Plan d'action serait envoyé aux gouvernements membres pour observations et serait examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-quatrième session (juillet 2001).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

6. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

QUESTIONS SOUMISES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)²

7. Le Secrétariat a informé le Comité de coordination des conclusions de la vingt-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, juin 1999), en particulier des décisions prises par la Commission de créer le Comité régional de coordination pour le Proche-Orient; de modifier le Règlement intérieur pour permettre aux pays du Proche-Orient d'être représentés au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et d'inclure l'arabe parmi les langues de travail officielles de la Commission.

8. Le Secrétariat a également noté que la Commission était en train d'élaborer son Plan à moyen terme pour la période 2003-2007, sur la base du Cadre stratégique 2001-2015 de la FAO et de la Résolution de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments. Un projet de Plan à moyen terme devrait être soumis aux gouvernements membres pour observations et à la Commission pour examen lors de sa vingt-quatrième session en juillet 2001. Le Comité a également noté que les recommandations de la Commission concernant l'application de l'analyse des risques au processus d'élaboration des normes et les recommandations découlant de la Conférence de la FAO sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000 (Melbourne, octobre 1999) commençaient à être appliquées.

9. Plusieurs délégations se sont félicitées de la décision de la Commission d'utiliser l'arabe comme langue de travail, dans la mesure notamment où cela signifierait que les textes officiels des normes Codex seraient traduits en arabe. Toutefois, le Secrétariat a noté que les progrès dans ce domaine n'étaient pas aussi rapides qu'espéré, et que pour l'instant seuls les textes sur l'hygiène des denrées alimentaires et le Manuel de procédure avaient été traduits en arabe, d'autres textes définitifs devant être traduits à mesure de leur parution. On a noté que la traduction des textes Codex se heurtait à des obstacles financiers. Le Comité est convenu d'examiner ce problème au titre du point 9 de l'ordre du jour – Autres questions.

10. Plusieurs questions ont été posées à propos des conséquences qu'auraient la tenue par la Commission de sessions annuelles, comme proposé dans le Plan d'action du Président, et la tenue éventuelle de sessions annuelles par tous les Comités du Codex. Le Secrétariat a fait savoir qu'une telle décision pèserait lourdement sur le budget de la Commission du Codex Alimentarius et imposerait des coûts supplémentaires aux États membres participants. Il a été recommandé que les incidences financières de la tenue de sessions annuelles par la Commission et par les Comités soient examinées de manière plus approfondie en vue, notamment, de la mise au point définitive du Programme de travail et budget biennal de la FAO.

11. La question de la participation des pays en développement aux réunions du Codex a également été examinée et il a été convenu que cette participation, au niveau des Comités, n'était pas représentative de la composition de la Commission même si, aux sessions de la Commission elle-même, la participation des pays en développement était relativement élevée. On a noté que les Comités du Codex et les Groupes spéciaux étaient des organes à composition non limitée, auxquels pouvaient participer tous les membres de la Commission, soit directement, soit par correspondance

¹ CX/NEA 01/1

² CX/NEA 01/2

aux diverses étapes de la procédure par étapes du Codex. Le Comité de coordination a noté que des consultations allaient avoir lieu entre les organes chargés de la fixation de normes et l'OMC pour étudier les moyens d'améliorer la situation. Le Comité de coordination a demandé à la FAO, à l'OMS et à d'autres parties intéressées de prendre des mesures positives pour améliorer la participation des pays en développement à toutes les étapes du processus décisionnel du Codex.

12. En ce qui concerne la participation d'experts de pays en développement aux Comités scientifiques consultatifs d'experts de la FAO et de l'OMS, le Comité de coordination a noté que des mesures avaient été prises pour que les experts sélectionnés pour siéger dans ces comités et consultations soient représentatifs de toutes les régions. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont signalé que ces deux organisations avaient récemment demandé aux scientifiques compétents souhaitant siéger comme experts dans différents groupes scientifiques de se manifester, afin que puisse être établi un fichier d'experts de toutes les régions possédant les compétences scientifiques et l'expérience nécessaires.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS QUI COMPLÈTENT CELLES DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS DANS LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT (Point 3 de l'ordre du jour)³

13. Le Comité de coordination a été informé des activités menées conjointement par la FAO et l'OMS au cours des deux dernières années pour fournir des avis scientifiques dans des domaines intéressant la Commission du Codex Alimentarius, notamment des activités menées par le JECFA, la JMPR et les Consultations mixtes FAO/OMS dans le domaine de l'évaluation des risques microbiologiques et des aliments dérivés des biotechnologies. Le Comité de coordination a été informé, en particulier, qu'un atelier régional FAO/OMS/ILSI sur l'analyse des risques s'était tenu immédiatement avant l'ouverture de sa session pour examiner la question de l'évaluation de l'exposition (voir aussi point 6 de l'ordre du jour).

14. La FAO avait convoqué, en association avec l'OMS et l'OMC ses partenaires, une importante Conférence internationale sur le commerce international des denrées alimentaires au-delà de l'an 2000 (Melbourne, octobre 1999). Les recommandations de la Conférence constituaient une importante source d'informations pour tous les pays souhaitant harmoniser leurs structures nationales de contrôle des denrées alimentaires avec l'environnement commercial international. La Conférence avait également formulé d'importantes recommandations à l'intention de la FAO et de l'OMS sur les moyens d'aider les pays en développement à atteindre cet objectif.

15. Le Représentant de la FAO a informé en outre le Comité de coordination des activités d'assistance technique mises en œuvre par son organisation dans la région, dans le cadre de son programme mondial et d'autres activités conçues spécialement pour la région. La quasi-totalité des pays de la région avait bénéficié de projets d'assistance technique exécutés par la FAO dans le domaine du contrôle des aliments et de la protection des consommateurs.

16. Le Représentant de l'OMS a présenté les activités de son organisation et a informé le Comité de coordination que la Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires incluait plusieurs recommandations à l'intention de l'OMS et de ses États membres tendant à ce qu'ils consacrent des ressources suffisantes au programme de sécurité sanitaire des aliments. Au niveau régional, le Comité régional pour la Méditerranée orientale avait adopté à sa quarante-sixième session un Plan d'action régional pour la sécurité sanitaire des aliments au XXI^e siècle, fondé sur un document technique sur la sécurité sanitaire des aliments présenté aux Ministres de la santé de la région. Des mesures avaient déjà été prises au niveau national pour mettre en œuvre ce Plan. Plusieurs pays avaient prévu de revoir entièrement leur système de sécurité sanitaire des aliments en vue d'une mise à jour complète, au lieu de procéder élément par élément. D'autres pays étaient en train de préparer des profils de sécurité sanitaire des denrées alimentaires qui seraient réunis dans une publication unique. La législation alimentaire faisait l'objet d'un examen dans la plupart des pays et ferait partie de cette publication.

³ CX/NEA 01/3.

17. Le Comité de coordination a noté que, dans la mesure où les conditions climatiques et les races animales élevées dans la région étaient propres à cette région, il pourrait être nécessaire d'établir des LMR pour les médicaments vétérinaires différentes de celles fixées en fonction des données fournies par les pays industrialisés. Il faudrait aussi organiser davantage d'essais pratiques de médicaments vétérinaires intéressant la région dans des pays en développement. Il en était de même pour l'établissement de LMR pour les pesticides présents dans des produits importants pour la région. À cet égard, le Comité de coordination a été informé que le JECFA et la JMPR étaient prêts à accepter toutes les données scientifiques préparées par toutes les parties intéressées et que les pays en développement devraient être encouragés à fournir des données.

18. En ce qui concerne les produits intéressant plus particulièrement la région, le Comité de coordination s'est félicité des travaux du Comité du Codex sur les résidus de pesticides portant sur les épices et les plantes aromatiques, qui occupaient une place importante dans l'économie de la région. Il a noté qu'il faudrait veiller, lorsqu'on établirait des LMR, à indiquer si les limites retenues concernaient le produit frais ou le produit séché, afin d'éviter toute confusion. Pour le retrait et l'élimination des pesticides périmés, le Service de la protection des plantes de la FAO a offert son assistance technique. Des informations sont disponibles à ce sujet sur le site web du Service.

19. En réponse à la suggestion que des maladies comme l'ESB et la fièvre de la Vallée du Rift soient traitées par la FAO, l'OMS ou d'autres organisations, le Représentant de l'OMS a déclaré qu'une Consultation FAO/OMS/OIE sur l'évaluation des risques d'ESB se tiendrait à Genève, en avril 2001, et fournirait aux États membres l'information scientifique la plus récente sur la situation actuelle. En ce qui concerne la fièvre de la Vallée du Rift, le Représentant de l'OMS a noté que rien ne prouvait qu'il s'agisse d'une maladie transmissible par les aliments, même s'il était reconnu qu'elle pouvait être transmise par les animaux aux êtres humains. Les renseignements sur cette maladie étaient disponibles sur le site web de l'OMS.

20. En réponse à une question concernant le soutien aux laboratoires de microbiologie des denrées alimentaires, le Représentant de la FAO a déclaré qu'un tel soutien faisait partie intégrante de la coopération technique de la FAO, de même que les laboratoires de microbiologie faisaient partie intégrante du système de contrôle des aliments des pays. Le Représentant de l'OMS a déclaré que cette Organisation fournissait une formation, notamment pour la détection de la salmonelle et l'interprétation des résultats grâce à son réseau de centres coopérants.

21. En ce qui concerne la recommandation formulée par certaines délégations tendant à ce qu'un forum régional soit établi pour l'échange d'informations sur les questions de sécurité sanitaire des aliments et des questions connexes, le Comité de coordination, notant la difficulté de créer un tel forum dans le cadre actuel du Codex, a été informé de la possibilité de convoquer une réunion de manière autonome au sein de la région et/ou avec l'assistance de la FAO et de l'OMS. La Conférence paneuropéenne sur la sécurité sanitaire des aliments, organisée par la FAO avec la coopération de l'OMS à la demande de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, était une réunion de ce type. On a signalé que des conférences régionales analogues sur la sécurité sanitaire des aliments étaient envisagées. Le Comité a recommandé avec insistance l'organisation par la FAO et l'OMS d'une réunion à l'échelle régionale pour les pays de la région du Proche-Orient (FAO) et de la Méditerranée orientale (OMS) respectivement, dans le but d'échanger des informations sur les questions de sécurité sanitaire des aliments et des questions connexes.

INFORMATIONS ET RAPPORTS SUR LES INFRASTRUCTURES DE CONTRÔLE DES ALIMENTS ET LA SITUATION DE L'INSPECTION ET DE LA CERTIFICATION DES IMPORTATIONS/EXPORTATIONS ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT (Point 4 de l'ordre du jour)⁴

⁴ CX/NEA 01/4

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS ALIMENTAIRES DANS LA RÉGION EN VUE DE PROMOUVOIR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE (Point 5 de l'ordre du jour)⁵

RAPPORTS NATIONAUX SUR L'APPLICATION DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS LA RÉGION (Point 6 de l'ordre du jour)⁶

22. Le Comité de coordination a rappelé que la lettre circulaire du Codex CL 2000/31-NEA distribuée en septembre 2000 invitait les États Membres de la région et les organisations internationales intéressées à présenter des informations sur ces points. Plusieurs délégations ont signalé, que pour une raison inconnue, la teneur de cette lettre ne leur avait pas été communiquée et qu'aucun rapport écrit n'avait pu être fourni au Secrétariat.

23. Compte tenu des circonstances, le Président a invité les délégations à présenter oralement des informations. Il a été convenu que les pays seraient priés de soumettre l'information au Secrétariat et au Coordonnateur, de façon qu'un rapport de synthèse sur la situation dans les différents États Membres puisse être préparé pour orienter les travaux du Comité et servir de source d'information à tous les membres de la région. De nombreuses délégations ont également fourni de brefs rapports écrits au Coordonnateur et au Secrétariat. Au cours des débats sur ces points, un certain nombre de questions ont été soulevées qui ont débouché sur des recommandations, comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

COMMUNICATION ET METHODES DE TRAVAIL

24. Le Comité de coordination a recommandé à chaque État Membre de la région de s'assurer que son service central de liaison avec le Codex fonctionne correctement et qu'il ait, notamment, les moyens de s'acquitter des fonctions clés des services centraux de liaison avec le Codex telles qu'elles sont décrites dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius. Une des fonctions principales des services centraux de liaison consistait notamment à s'assurer que tous les services gouvernementaux concernés et les autres parties intéressées soient informés des activités et de la documentation du Codex. Le Comité a également recommandé que les pays n'ayant pas encore de Comité national du Codex envisagent d'en créer un. Il a été convenu que la question de l'organisation des services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité de coordination.

25. Le Comité est également convenu que le pays désigné comme coordonnateur pour la région serve de centre de liaison pour la diffusion de l'information fournie par le Codex et, dans la mesure possible, fasse le nécessaire pour confier cette fonction à un secrétariat permanent pour toute la durée de son mandat.

26. Plusieurs délégations ont suggéré que le Comité de coordination crée des groupes de travail subsidiaires chargés d'étudier des questions particulières et de faire rapport à leur sujet. On a fait observer que cette mesure serait contraire aux procédures normales de la Commission du Codex Alimentarius. En revanche, il a été convenu que, le cas échéant, deux pays ou plus pourraient se concerter pour préparer des documents de travail sur des points qui seraient inscrits à l'ordre du jour des futures sessions du Comité.

27. Le Comité est convenu qu'il lui faudrait trouver les moyens de s'assurer que ses objectifs sont atteints de manière durable.

RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE D'ANALYSE DES RISQUES

28. Le Comité de coordination a demandé à la FAO et à l'OMS de fournir un soutien à la création ou, le cas échéant, au renforcement de centres de formation régionaux spécialisés dans l'analyse des risques et plus précisément la collecte, l'analyse et l'interprétation des données sur l'évaluation de l'exposition, le suivi de la contamination et la surveillance des maladies d'origine alimentaire.

⁵ CX/NEA 01/5

⁶ CX/NEA 01/5

29. En particulier, le Comité de coordination a demandé aux États Membres de la région de collecter des données sur les résidus résultant de l'utilisation de pesticides et de médicaments vétérinaires, de façon que des limites maximales de résidus adaptées à la région puissent être mises au point. Ce type d'information serait fourni au JECFA et à la JMPR, afin que les LMR recommandées sur le plan international et mises au point dans le cadre du Codex incluent également les utilisations approuvées de ces substances dans les pays de la région. L'introduction de nouveaux pesticides et médicaments vétérinaires devrait faire l'objet d'examen et d'études appropriés par les gouvernements, avant que l'utilisation ou l'enregistrement de ces produits soit autorisé et que l'on fixe des LMR les concernant.

30. Le Comité de coordination a recommandé que l'on envisage de créer un réseau de laboratoires régionaux qui permettraient de garantir la qualité des résultats des essais et qui serviraient de laboratoires de référence pour des analyses spécialisées à des fins de contrôle et de suivi des aliments. On a noté qu'en règle générale les laboratoires de la région étaient d'une qualité et d'une capacité très satisfaisantes.

31. Examinant les questions d'évaluation des risques d'actualité pour la région, le Comité de coordination a demandé à la FAO et à l'OMS de mettre en place un système d'alerte rapide qui informerait les pays de la situation en ce qui concerne d'importantes maladies d'origine alimentaire, telles que l'ESB, ou des contaminants comme les dioxines. Il a été suggéré d'étendre ce système à d'autres maladies, en particulier les zoonoses. Le Secrétariat a noté que la FAO et ses partenaires étaient en train de créer un centre d'échange d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et des produits agricoles qui sera offert sur Internet et dont l'un des modules serait un système d'alerte rapide. On a noté, toutefois, que l'information que la FAO et l'OMS pourraient fournir en cas de poussées épidémiques ou de situations d'urgence en matière de contrôle des aliments dépendrait en grande partie de l'information de base fournie par les pays.

EXAMEN DE QUESTIONS SPECIFIQUES LIEES AU CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES ET A L'HARMONISATION REGIONALE

32. Le Comité de coordination, par le biais du Coordonnateur et du Secrétariat, a décidé de préparer des documents de travail sur les questions ci-après pour sa prochaine session:

- Évaluation des risques;
- Application et utilisation du système HACCP, notamment pour les produits alimentaires importés;
- Incidences et application des accords SPS et OTC.

RAPPORT D'UN ATELIER REGIONAL SUR L'ANALYSE DES RISQUES – ÉVALUATION DE L'EXPOSITION, LE CAIRE (ÉGYPTE), 27 ET 28 JANVIER 2001

33. À l'occasion du débat sur l'analyse des risques (point 5 de l'ordre du jour), les représentants de la FAO et de l'OMS ont fait rapport sur les conclusions d'un atelier organisé conjointement par la FAO et l'OMS avec le soutien de l'Institut international des sciences de la vie (ILSI) immédiatement avant la session du Comité. L'atelier avait réuni 26 représentants de 13 pays et de deux organisations non gouvernementales. Les conclusions et recommandations de cet Atelier figurent à l'Annexe II.

PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉLABORATION DES NORMES ALIMENTAIRES AU NIVEAU DU CODEX ET AU NIVEAU NATIONAL (Point 7 de l'ordre du jour)⁷

34. Le Secrétariat a présenté le document de travail en soulignant qu'il existait deux types de participation des consommateurs, à savoir: la participation de consommateurs et de groupes de consommateurs en tant que membres des délégations nationales aux sessions de la Commission du

⁷ CX/NEA 01/7

Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires; et la participation des consommateurs au processus décisionnel au niveau national. Le Comité de coordination a souligné l'importance du rôle que les Services centraux de liaison avec le Codex étaient appelés à jouer pour renforcer la participation des consommateurs aux procédures du Codex.

35. La plupart des délégations ont déclaré que la participation des consommateurs et des groupes de consommateurs était indispensable à l'élaboration de normes dont l'objectif était précisément de protéger les consommateurs. Toutefois, on observait d'importants écarts dans la participation des consommateurs d'un pays à l'autre. Plusieurs délégations ont précisé que des représentants des consommateurs étaient membres permanents de leurs organes nationaux chargés de la fixation de normes ou membres de leur délégation au Codex. Dans d'autres pays, les normes alimentaires étaient mises au point par les gouvernements, directement responsables de la protection des consommateurs et de la santé publique, et la participation des organisations de consommateurs au processus était limitée.

36. Le Comité de coordination a noté que, pour promouvoir la participation des consommateurs et des groupes de consommateurs, certaines mesures étaient nécessaires, comme l'exécution de programmes visant expressément à sensibiliser les consommateurs. On a mentionné également que la création de réseaux internationaux ou régionaux pouvait contribuer à renforcer la participation des consommateurs.

37. Les représentants de Consumers International et de la Fédération des consommateurs arabes se sont félicités de ce que le Comité de coordination ait décidé de traiter cette question à sa première session. Le Comité de coordination a pris acte du souhait des groupes de consommateurs de participer à l'élaboration des normes alimentaires et aux groupes d'étude régionaux ou internationaux. Les Comités nationaux du Codex étaient censés jouer un rôle important dans la diffusion de l'information auprès des consommateurs. Ceux-ci avaient besoin d'informations plus fiables sur les questions de sécurité sanitaire des aliments les plus controversées, telles que celles liées aux aliments dérivés des biotechnologies et à l'ESB. Du point de vue de la protection des consommateurs, il fallait prendre des mesures appropriées pour prévenir la diffusion d'informations mensongères et les escroqueries.

38. Plusieurs délégations ont fait observer que, dans la mesure où il importait que les consommateurs participent à l'application des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments, dont le gouvernement était le premier responsable, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour renforcer la coopération entre le gouvernement et les groupes de consommateurs.

INCIDENCES DES ACCORDS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) SUR LES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS) ET LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE (OTC) POUR LA RÉGION (Point 8 de l'ordre du jour)⁸

39. La délégation égyptienne a présenté un exposé sur les Accords SPS et OTC et sur leurs incidences sur la sécurité sanitaire et le commerce des denrées alimentaires. L'application de ces deux accords contribuerait à l'application systématique de normes internationales en matière de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

40. La plupart des délégations ont mentionné que l'adhésion des pays en développement à l'OMC et par conséquent aux Accords SPS et OTC pourrait entraîner des difficultés importantes, dans la mesure où les législations nationales devraient être modifiées en conséquence. Plusieurs délégations ont mentionné que les effets des accords SPS et OTC pourraient être plus importants dans les petits pays, où les produits traditionnels fabriqués par de petites entreprises pourraient ne pas supporter le passage à des règles fondées sur les principes scientifiques de l'évaluation des risques et perdre de ce fait leurs débouchés étrangers.

⁸ CX/CNE 01/8

41. Le Comité de coordination est généralement convenu qu'il faudrait fournir une assistance à tous les niveaux aux pays de la région qui auraient à procéder à des changements structurels pour s'acquitter de leurs obligations en vertu des accords SPS et OTC.

42. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a précisé que l'Accord SPS appuyait l'application de normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments; au cas où un pays choisirait de ne pas utiliser les normes internationales applicables à la sécurité sanitaire des aliments, il devrait fournir une justification fondée sur une évaluation scientifique des risques. L'Accord SPS appuyait également le principe de non-discrimination, en vertu duquel les produits importés ne devaient pas être traités moins favorablement que les produits intérieurs équivalents. Le processus décisionnel prévu par l'Accord SPS était ouvert à tous les États Membres. On a souligné, par conséquent, que tous les États Membres devraient s'efforcer de participer à ce processus. Le Comité de coordination a noté avec satisfaction que l'OMC fournissait désormais divers services d'assistance technique et de formation à la demande de ses États Membres, ainsi que sur une base bilatérale et par le biais d'organisations internationales appropriées.

43. Le représentant de la FAO a rappelé au Comité de coordination que dans le cadre de ses programmes de coopération technique, la FAO fournissait une assistance technique aux pays en développement qui devaient adapter leur infrastructure en fonction des résultats des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay. Il a mentionné également la disposition de l'Accord SPS concernant la coopération entre partenaires commerciaux (Article 9 de l'Accord) et a souligné qu'il importait que l'assistance technique soit fournie sur une base bilatérale pour atteindre l'objectif fixé dans les meilleures conditions.

44. Le représentant de l'OMS a déclaré que cette organisation accordait une très grande importance à la sécurité sanitaire des aliments et a signalé que des donateurs comme les banques régionales de développement étaient désormais disposés à fournir une aide financière aux membres pour les aider à adapter leurs systèmes de contrôle des aliments aux exigences de l'Accord SPS.

45. Le Comité de coordination a noté que la Commission du Codex Alimentarius était sensible aux incidences possibles des Accords SPS et OTC sur les travaux du Codex et que le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires travaillait dans ce domaine depuis sa création en 1991. Les travaux de ce Comité avaient abouti à la rédaction des "Directives concernant l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes de certification des importations et des exportations alimentaires" qui seraient soumises à la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-quatrième session pour adoption.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)⁹

46. Le Comité a examiné son futur programme de travail sur la base d'un document établi par le Secrétariat en consultation avec le Coordonnateur régional et les États Membres, qui contenait des propositions de travaux futurs formulées par certains États Membres de la région.

EXAMEN DE LA NECESSITE D'UN CODE D'USAGES EN MATIERE D'HYGIENE POUR LES ALIMENTS VENDUS SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS LA REGION DU PROCHE-ORIENT

47. Le Comité a noté que les aliments vendus sur la voie publique constituaient une part importante des approvisionnements alimentaires des ménages dans de nombreux pays de la région, où ils fournissaient à un grand nombre de personnes des aliments nutritifs à des prix raisonnables. En outre, la préparation d'aliments vendus sur la voie publique et la vente de ces aliments avaient souvent des incidences économiques et sociales très positives en ce qu'elles créaient des emplois, encourageaient la création de petites entreprises et renforçaient bien souvent la cohésion familiale. Toutefois, les aliments vendus sur la voie publique, s'ils n'étaient pas préparés dans de bonnes conditions, pouvaient être une source de maladies et faire l'objet d'escroqueries.

48. Le Comité a noté que nombre de ces questions avaient été traitées dans des codes régionaux analogues établis par les Comités régionaux de coordination du Codex pour l'Afrique, l'Asie et

⁹ CX/NEA 01/9

l'Amérique latine et les Caraïbes. La Commission avait approuvé l'élaboration de ces codes au niveau régional, mais avait reconnu qu'ils devraient être modulés en fonction de la situation nationale ou locale.

49. Les délégations se sont déclarées favorables à l'élaboration d'un code régional. On a signalé qu'un tel code garantirait que les contrôles nécessaires en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments seraient appliqués aux aliments vendus sur la voie publique. On a précisé par ailleurs que ce code serait utile pour traiter avec les ONG qui encourageaient le développement du secteur des aliments vendus sur la voie publique dans divers pays.

50. Le représentant de Consumers International et la Fédération arabe des consommateurs se sont déclarés préoccupés à l'idée qu'un tel code pourrait voir le jour, affirmant que les aliments vendus sur la voie publique posaient un problème de santé publique et de protection des consommateurs dans les pays de la région, et qu'il importait que toutes les parties concernées coopèrent à l'élaboration d'un code régional pour les aliments vendus sur la voie publique.

51. Le Comité de coordination est convenu de demander à la Commission son accord avant de mettre en route des activités en vue de l'élaboration d'un code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments vendus sur la voie publique s'appuyant sur les travaux déjà effectués à ce sujet dans d'autres régions.

EXAMEN DE LA NECESSITE D'ELABORER UNE NORME REGIONALE POUR LA CONTAMINATION MICROBIOLOGIQUE DES ALIMENTS

52. Le Comité de coordination a examiné une proposition tendant à élaborer une norme régionale pour la contamination microbiologique des aliments fondée sur les directives déjà préparées par le Comité des normes du Conseil de coopération du Golfe. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette initiative, dans la mesure notamment où une telle norme permettrait de décider si oui ou non un produit alimentaire importé était potentiellement dangereux.

53. Le Secrétariat et les représentants de la FAO et de l'OMS ont informé le Comité de coordination que l'approche recommandée dans cette proposition n'était plus considérée comme apte à garantir la sécurité sanitaire des produits et la protection des consommateurs. Les tests scientifiques avaient prouvé que des normes microbiologiques concernant le produit final étaient sujettes à des erreurs importantes (des résultats négatifs pouvaient notamment être erronés), compte tenu de la répartition hétérogène de la contamination dans les produits, et pouvaient donc donner un faux sentiment de sécurité. En outre, l'échantillonnage nécessaire pour obtenir des résultats valables sur le plan statistique était considérable. Enfin, les essais réalisés sur le produit final, ou à un point quelconque de la chaîne alimentaire, ne garantissaient pas que le produit demeurerait sain sur le plan microbiologique, notamment dans les climats chauds ou dans de mauvaises conditions de manipulation. L'approche recommandée désormais à l'échelon international en matière de sécurité microbiologique des aliments était l'application du système HACCP.

54. Le représentant de l'OMS a également évoqué les travaux entrepris par la FAO, l'OMS et le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour déterminer si des limites microbiologiques pouvaient être établies pour certaines combinaisons produit/micro-organisme sur la base des méthodes modernes d'évaluation des risques. À ce jour, ces travaux se sont révélés très difficiles au point de vue scientifique.

55. Toutefois, les délégations ont insisté sur la nécessité urgente de disposer de telles informations au niveau de la région, dans la mesure notamment où celle-ci importait des quantités considérables de denrées alimentaires et où le modèle HACCP était difficile à accepter, compte tenu du fait que a) le système était considéré comme étant d'application facultative et b) l'application du système par un fabricant ou un transformateur de denrées alimentaires dans le pays d'origine échappait à la juridiction du pays importateur.

56. Le Comité de coordination est convenu de préparer pour sa prochaine session un document de travail dans lequel les conseils envisagés seraient comparés aux normes et aux conseils déjà formulés à ce sujet à l'échelon international. Il a été convenu que la question méritait d'être étudiée avec soin

afin d'éviter de formuler à l'intention des gouvernements des recommandations qui ne seraient pas fondées scientifiquement. Les délégations égyptienne, iranienne et soudanaise et le représentant du Conseil de coopération du Golfe sont convenus de coopérer à la préparation du document de travail.

EXAMEN DE LA NECESSITE DE NORMES POUR LES POIS CHICHES ET LES FEVES

57. Le Comité de coordination a noté que cette proposition concernait les pois chiches et les fèves transformés et commercialisés sous les noms de "humus" et "foul-medemes", respectivement. Ces deux produits étaient largement commercialisés dans toute la région et étaient aussi exportés dans d'autres régions. On a noté qu'il existait déjà une norme Codex pour les pois chiches et les fèves vendus sous forme de produits séchés (Norme Codex pour certaines légumineuses, Codex Stan 171-1989, Rév. 1-1995).

58. Le Comité est convenu de demander à la Commission d'entreprendre des travaux en vue de l'élaboration de normes internationales pour ces produits (Étape 1 de la procédure du Codex).

AUTRES QUESTIONS

59. Le Comité a rappelé son débat concernant la traduction du texte intégral du Codex Alimentarius en arabe (voir par. 7 et 9 ci-dessus). Tout en notant que la FAO et l'OMS respectaient le principe de l'égalité de traitement de toutes les langues, le Comité a reconnu qu'il existait dans la région un nombre considérable de documents (normes Codex) déjà traduits en arabe par les pays membres et les organisations régionales, qui pourraient être utilisés pour accélérer la publication définitive du Codex Alimentarius en arabe. Le Comité a recommandé que le Secrétariat envisage d'utiliser cette ressource pour s'acquitter de l'obligation de publier le Codex Alimentarius dans toutes les langues.

DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR (Point 10 de l'ordre du jour)¹⁰

60. Le Comité a noté que l'actuel coordonnateur M. Eng Mahmoud Eisa (Égypte) avait été désigné en vertu de l'ancien Règlement intérieur pour remplacer M. Ali A. El-Nagaar. En vertu du nouveau Règlement intérieur, c'était un État membre et non plus une personne qui était nommé Coordonnateur régional. Les coordonnateurs étaient nommés pour un mandat d'une durée égale à la période s'étendant entre deux sessions de la Commission et n'étaient rééligibles qu'une seule fois. L'Égypte, représentée par MM. El-Nagaar et Eisa, avait assuré un seul mandat en qualité de Coordonnateur.

61. Le Comité de coordination est convenu à l'unanimité de recommander à la Commission du Codex Alimentarius de confier à l'Égypte un second mandat de Coordonnateur régional pour le Proche-Orient lors de sa vingt-quatrième session.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 11 de l'ordre du jour)

65. Le Comité de coordination a été informé que, sous réserve de confirmation de la désignation du Coordonnateur par la Commission, la prochaine session du Comité se tiendrait en Égypte dans deux ans, la date et le lieu exacts de la session devant être fixés par le Secrétariat du Codex en consultation avec le Gouvernement hôte.

¹⁰ CX/NEA 01/10

**PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS
POUR LE PROCHE-ORIENT**

Etat d'avancement des travaux

Sujet	Etape	Mesures à prendre par:	Références dans le document ALINORM 01/40
Document sur l'organisation des Services centraux de liaison avec le Codex et des Comités nationaux du Codex dans la région	-	Secrétariat, Coordonnateur, contributions des gouvernements	Par. 24
Documents de travail sur: <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques; • Application et utilisation du système HACCP, notamment pour les produits alimentaires importés; • Incidences et application des accords SPS et OTC. 	-	Coordonnateur; Etats membres	Par 32
Avant-projet de Code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique	1	Commission; Coordonnateur; Secrétariat	Par. 47 à 51
Document de travail sur une norme pour la contamination microbiologique des aliments	-	Egypte; Iran; Soudan; Conseil de coopération du Golfe	Par. 56
Avant-projet(s) de norme(s) pour les pois chiches et les fèves (<i>Humus</i> et <i>Foul-medemes</i>)	1	Commission; Coordonnateur; Secrétariat	Par. 57 et 58

Annexe I

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman/Président: Dr. Mahmoud Eisa
Regional Coordinator for the Near East
President of the Egyptian Organization for Standardization and Quality Control (EOS),
16 Tadreeb El-Modarrebeen Street, Ameriya, Cairo, Egypt
Tel: +20-2-2566-022
Fax: +20-2-2593480
Email: moi@idsc.gov.eg

Bahrain**Bahreïn**

Dr. Abdulla Ahmad Ali
Head of Food and Water Control Center
Public Health Directorate
Ministry of Health
P.O. Box 42 Bahrain - Manama
Tel: 9469735
Fax: 279253

Egypt**Egypte**

Dr. Amal Moustafa Ahmed
Head of Toxicology Dept.
Central Lab. for Food and Feed
Ministry of Agriculture
Tel: 202 5732280
Fax: 202 573 2280
E-mail: CLFF@ intouch.com

Prof. Fahmi Saddik
Prof. of Food Hygiene
Nutrition Institute
16 Kasr El-Aini St., Cairo
Tel: 3643522
Fax: 3647476

Dr. Magda Aly Rakha
Undersecretary of State for Lab. Services
Ministry of Health and Population
19 El- Sheik Rihan St., Cairo
Tel: 7958127
Fax: 7962248

Prof. Dr. Salah H. Abo-Raiia
Faculty of Agriculture, Cairo
University
34, Taiba St., Mohandeseen
Giza - Egypt
Tel: 202 7493795
Fax: 202 3375003
E-mail: saburya@hotmail.com

Dr. Salwa Dogheim
Director of the Central Lab of
Residue Analysis of Pesticides
and Heavy Metals in Food
Ministry of Agriculture.
Tel: 7601395
Fax: 7611106
E-mail: qcac@itouch.com

Dr. Zeinab Abdel-Haleem
Director of Food Safety
Ministry of Health and Population
Magless El-Shaab St.
Tel: 7948152
Fax: 7921077

Iran, the Islamic Republic of
Iran, République islamique de

Dr. Gholam A. Abdollahi
General Director of PPDR
Plant Pest and Diseases
Research Institute
Ministry of Agriculture
Evin, No 1&2 Tabnak, Tehran
Tel: 0214201242
Fax: 021403691

Jordan**Jordanie**

Eng. Ayman Al-Jadeed
Head, Food Establishment Sec.,
Ministry of Health
P.O. Box. 96 Amman
Tel: 5607144
Fax: 5688286

Dr. Fuad Da'as
Head Officer of Food Safety Sec.
Food Safety Department
Ministry of Health
P.O. Box. 86 Amman
Tel: 5607144
Fax: 5688286

Kuwait**Koweït**

Mrs. Awatif Al-Dhubaib
Water Organisms Researcher
Public Authority for Agriculture
Affairs and Fish Resources
Taawon St., Al-beda
Fish Resources Dept.
Tel: 56520955
Fax: 5651812

Ms. Salwa S. Al-Oraifan
Researchand, Agricultural Experiments
Superintendent
PAAF
Al-Rabya
Tel: 4724594
Fax: 4735096

Libya**Libye**

Dr. Yousef M. El-Shrek
Department of Food Science
Faculty of Agriculture
El-Fateh University
High Authority of Environment
Tripoli
Tel: 3334908
E-mail: elshrek@yahoo.com

Mauritania**Mauritanie**

Chem. Eng. Sidi Ould Aloueimine
Chef de Service d' Hygiene et de
Controle de Qualite
Republique Islamique de
Mauritanie
Ministere de la Sante et des
Affaires Sociales
Centre National D'Hygiene
Boite postale 695CNH-
Nouakchott
Tel: (222) 253175-22253134-
415773
Fax: (222) 253467

Oman**Oman**

Eng. Nasr A. Al-Wahaibi
Deputy Director General for
Extension & Animal Research
Ministry of Agriculture &
Fisheries
P.O. Box. 182 - Postal Code 117
Muscat
Tel: 968691446
Fax: 694465
E-mail: nasar-
ali2001@yahoo.com

Dr. Rashid Al-Suleimany
Director, Dept. of Animal Health
Ministry of Agriculture &
Fisheries
P.O. Box. 467- Postal Code 113
Muscat
Tel: 696539
Fax: 694465

Mr, Salem A. Al-Rasbi
Assist. of Fish Quality Control
Center
Ministry of Agriculture &
Fisheries
P.O. Box. 467- Postal Code 113
Muscat
Tel: 736449
Fax: 740159

Qatar**Qatar**

Mr. Abdel-Hameed El-Molla
 Head of Food Control Section
 Doha Municipality
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box: 13110 Doha
 Tel: 09745532332
 Fax: 0944680302

Dr. Abdul-Hakeem Al-Khalidi
 Head of Veterinary Department
 Doha Municipality
 Ministry of Municipal Affairs and Agriculture
 P.O. Box: 6514 Doha – Qatar
 Tel: + 974 699328
 Fax: + 9744 699327
 E-mail: Dr-Hakeem@hotmail.com

Dr. Jasim Hassan Al-Jeidah
 Head of Central Laboratories
 Ministry of Public Health
 P.O. Box: 21266
 Doha - Qatar
 Tel: + 974 4329718
 Fax: + 974 4353769

Saudi Arabia**Arabie Saoudite**

Dr. Khaled Al-Khalaf
 Director General
 Saudi Arabian Standards Organization (SASO)
 P.O. Box. 3437 Riyadh
 Tel: 96614520224
 Fax: 96614520167

Mr. Mohamed El-Hadlaq
 Agricultural and Food Products Department
 Saudi Arabian Standards Organization
 (SASO)
 P.O. Box. 3437 Riyadh
 Tel: 96614520224
 Fax: 966114520167

Dr Mohammed S. Al-Jassir
 General Director of Nutrition Dept.
 Ministry of Health
 P.O. Box. 5253 Riyadh 11422
 Tel: 014640811
 Fax: 014645536

Eng. Sirag M. Massode
 Director General, Standards
 Dept.
 General Department For
 Standards
 Saudi Arabian Standards
 Organization (SASO)
 P.O. Box. 3437 Riyadh
 Tel: 96614520224
 Fax: 966114520167

Sudan**Soudan**

Mr. El-Tayeb, Nagat Mubarak
 Director of Plant Quarantine
 Plant Protection Directorate
 Ministry of Agriculture
 P.O. Box. 14 Khartoum,
 Tel: 34918337482
 E-mail: neltayb@yahoo.com

Prof. M.S.M.A. Harbi
 Permanent Rep. to
 FAO/IFAD/WFP
 Sudan Embassy, Rome
 Tel: 4404174 - 4402358

Prof. Suad Hassan Satti
 Director and Food Safety
 Coordinator
 National Chemical Laboratories
 Federal Ministry of Health.
 P.O. Box. 287 Khartoum,
 Tel: 011779789 – 272725
 E-mail: satti10@hotmail.com

Syria**Syrie**

Dr. Kawkab Dayeh
 Deputy Minister of Health
 Food and Drug
 Tel: 3320287
 Fax: 2324522

Dr. Mohamed Rateb Salam
 Director of Central Laboratory
 Ministry of Supply and Internal
 Trade
 Damascus.
 Tel: 5420953
 Fax: 5425828

Tunisia**Tunisie**

Eng. Meftah Amara
 General Director of Food Industries
 Ministry of Industry
 Cité Montplaisir, Tunis
 Tel.: 01289562
 Fax: 01789159

Agr. Eng. Chaabane Moussa
 Control and Analysis of Pesticides
 Laboratory
 Ministry of Agriculture
 30, Rue Alain Savary, Tunis
 Tel: 21601788979

Dr. Cheniti Slaheddine
 Director General
 National Agency for Health and
 Environmental Control for Products
 Ministry of Health, Tunis
 Tel: 002161960014
 Fax: 00-216 1960146

United Arab Emirates**Émirats arabes unis**

H.E. Mohamed A. Bin-Zaed
 Assistant Undersecretary of MOFdi for Industry
 Affairs
 Ministry of Finance and Industry
 P.O. Box: 1656 Dubai
 Tel: 0097143937096
 Fax: 0097143937596

H.E. OBID Essa Bin Ahmed
 Assistant G.S.
 General Secretariat of Munic
 P.O. Box: 5665 Dubai, U.A.E.
 Tel: 04 223 7785
 Fax: 04 2236 136

Mr. Ahmad A. Al-Sharif
 Directory of Standardization and Metrology Directorate
 Ministry of Finance and Industry
 P.O. Box. 1656 Dubai
 Tel: 00971806280065
 Fax: 0097126779771

Mr. Rashid A. Bin-Fahad
 Head, food and Environment Laboratory
 Dubai Municipality,
 P.O. Box: 67
 Tel: + 97143011619
 Fax: + 97143358448
 E-mail: bim.fahad@emirates.net.ae

Eng. Khalid Sharif Awadhi
 Head of Food Control
 Dubai Municipality
 P.O. Box . 67 Dubai
 Tel: 0097142064200
 Fax: 0097142231905
 E-mail:
 wwwFoodControl@dm.gov.ae

Agr. Eng. Mohammed M.
 Abdullah
 Head of Plant Quarantine
 Ministry of Agriculture &
 Fisheries
 P.O. Box. 1509 Dubai
 Tel: 0097142957650
 Fax: 0097142958161

Dr. Abudulla S. Ruwaida
 Public Health and EBU
 Consultant
 General Secretariat of
 Municipalities
 P.O. Box. 5665 Dubai, U.A.E.
 Tel: 04 223 7785
 Fax: 04 2236 136

Eng. Abdul Mouti Helwani
 Standard Engineer
 Ministry of Finance and Industry
 P.O. Box. 433 Abu Dhabi
 Tel: 97126987506
 Fax: 9712779771

Yemen**Yémen**

Eng. Abdul - Salam Al-Kamish
 Director General
 Yemen Standardization,
 Metrology and
 Quality Control Organization
 Al- Zobairi St. Industrial
 Complex, Sana'a – P.O. Box:
 15261
 Tel: 09671408608
 Fax: 0967-1-402636

Observer Countries**Pays observateurs****Argentina****Argentine**

Mrs. Seham Amin Ghaly
Embassy of Argentina in Cairo
8, El-Saleh Ayoub St. Zamalek
Tel: 7351501
Fax: 7364355

Malaysia**Malaisie**

Mr. Abdullah Bin Ariffin
Regional Manager
Malaysian Palm Oil Board
Embassy of Malaysia in Cairo
21 El-Aanab St., Mohandessine – Giza
Tel: 7610174
Fax: 7610174

France**France**

Dr. Bonbon Etienne
Veterinary Attaché for the Near and Middle East
French Embassy, Beirut, Lebanon
Tel: 009611616731
Fax: 009611616736
E-mail: etienne.bonbon@dree.org

Pakistan**Pakistan**

Dr. M. Yousaf Hayat Khan
Director
Ecotoxicology Research Institute
NARC, Islamabad
Tel: 92519255012
Fax: 92519255034

United States of America**Etas-unis d'Amerique**

Dr. Ed Scarbrough
US Manager for Codex
1400 Independence SW
Washington, DC USA 20250
Tel: 012027202057
Fax: 012027203157
E-mail: USCODEX@usda.gov

Mr. Lloyd Harbert
Director, Food Safety
Foreign Agriculture Services
US Dept. of Agriculture
14th Independence SW
Washington, DC USA 20250
Tel: 2027201301
Fax: 20216900677

USAID Project

Prof. John G. Surak
Clemson University
224 Pool Agriculture Center
Dept. of Food science Clemson,
,SC
29634 - 0371
Tel: 1-864-656-2786
Fax: 1-864-656-0331
E-mail: Jsurak@clemson.edu

International Governmental Organizations**Codex Alimentarius Commission**

Mr. Thomas J. Billy
Codex Chairman
Food Safety and Inspection
Service
Washington, D.C.
Tel: 2027207025
Fax: 2022051057

Mr. Stephen Hawkins
Assistant to the Chairperson
USDA/Washington
14th Independence SW
Washington, DC 20250
Tel: 202-6903122
Fax: 202-7203157

Standardization and Metrology Organisation for G.C.C (GSMO) :

Dr. Khaled Al-Khalaf
Secretary General
P.O. Box.85245 Riyadh 11691
Tel: 96614520018
Fax: 96614520052

Mr. Mohamed Bin Saad Al-
Segeimy
Member of Delegate

**World Trade Organisation (WTO)
Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Ms. Christiane Wolff
Economic Affairs Officer
Agriculture and Commodities Division
154 Rue de Lausanne
1211 Geneva 21, Switzerland
Tel: +41 22 739 5536
Fax: +41 22 739 5760
E-mail: CHRISTIANE.WOLFF@WTO.ORG

International Non-Governmental Organizations

Arab Federation for Consumer

Dr. Abdel Fattah Kilani
Secretary General Assistant
P.O. Box . 8149 Amman, 11121
Tel: 0096265153211
Fax: 0096265156983

Consumer International

Prof. Mohammad Obeidat
Professor, Marketing & Consumer
Behavior, Jordan University
P.O. Box: 926692 Amman 11110, Jordan
Tel: 0096265153211
Fax: 0096265156983
E-mail: obeidat2000@hotmail.com

Institute of Food Technology (IFT)

Eng. Richard Stier
Director, Technical Services
221 N. La Salle st.
Chicago, Il. 760601
Tel: 3127828424
Fax: 1-864-656-0331

**International Life Sciences Institute
(ILSI)**

Mr. Taher Shokry
SRA Manager Cairo, Egypt
Tel: 2602457
Fax: 4032318
E-mail: ilsil@gega.net

**Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)**

Dr. Ezzeddine Boutrif
Officer in Charge
Food Quality and Standards Service
Tel: +39-06-57056156
Fax: +39-06-5754593
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

World Health Organisation (WHO)

Dr. Gerald Moy
GEMS/Food Manager
WHO- Geneva
Tel: +41-22-7913698
Fax: +41-22-7914807
E-mail: moyg@who.int

Mrs. Susanne Gelders
Technical Officer/ Food Safety
WHO/EMRO
Abdel-Razzak El-sanhoury St.
P.O.Box: 7608 Nasr City -11371
Cairo
Tel: 20105024638
Fax: 2022765378
E-mail: gelderss@who.emro-int

Secretariat

Joint FAO/WHO Secretariat

Dr. Alan Randell
Secretary
Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO, Vialle delle Terme di
Caracalla
Rome, Italy
Tel: +39-06-57054390
Fax: +39-06-57054593
E-mail: alan.randell@fao.org

Mr. Makoto Tabata
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO, Vialle delle Terme di
Caracalla Rome, Italy
Tel: +39-06-57054796
Fax: +39-06-57054593
E-mail: makoto.tabata@fao.org

Egyptian Codex Committee

Dr. Ali Hassan Hamdy
Meat and Poultry Co.
Fax: 5915839

Mr. Ahmed Abdel-Aziz Gaballa
Scientific and Regulatory Affairs
Manager – Coca-Cola Egypt
Nasr City, Cairo
Tel: 2718820
Fax: 2877620
E-mail: gaballa@mena.ko.com

Eng. Ahmad Salah Hassanein
El-Nil Co. For Oil and Detergents
Bahteem
Tel: 2206078

Dr. Amal M. Ahmad
Central Lab for Food and Feed
Agricultural Research Center
Ministry of Agriculture
9 El-Gama St., Giza
Tel: 5732280 – 5731989
Fax: 5732280
E-mail: ciff@intouch.com

Eng. Amal M. El-Zahid
Misr Oil Co.
6 Adly St., Cairo
Tel: 3918506
Fax: 3918286

Eng. Bothaina Ibrahim
R&D Manager
Fine Food Co.
Uniterer - Alexandria
Tel: 034278186
Fax: 034593053
E-mail: Ibrahim.Bothaina@un.com

Eng. El-Sayed A. El-Melegi
Alex Company for Sweets
Kanal Al-Mahomoudia St., Alex.
Fax: 034211069

Chem. Fayza Ismael
Head of Food Standards Dept.
Egyptian Organization for Standardization (EOS)
Tel: 25 93 480
Fax: 2593480
E-mail: moi@idsc.gov.eg

Chem. Gamal El-Din Ghaly
Chairman
Arab Pharmaceuticals
Tel: 4241616
Fax: 4241880

Prof. Dr. Hanafi Abdel-Aziz
Prof. Of Food Science and Technology
Faculty of Agriculture
Al-Azhar University
Nasr City, Cairo
Tel: 2746974
Fax: 4011710

Eng. Hussein Y. Rostom
Production Manager
Juhayna Co.
6th October City- Giza
Tel: 011333655

Eng. Khadinga M. Khalil
Alex Oil and Soap Co.
16 Canal El-Mahmodia
Alexandria
Tel: 033922006
Fax: 033923999

Prof. Dr. Mohammed Amin
Abdallah
Food Science dept.
Faculty of Agriculture
Ain Shams University
Tel: 4021227
E-mail: aminnd@hotmail.com

Prof. Mohammed Abdel-Salam
National Research Center
Tahrir St., Dokki-Giza
Tel: 5685068

Eng. Mohammed Anis
Director
F.A Holding Co.
20 Salim, Agouza- Giza
Tel: 7494824
Fax: 749826

Dr. Amal Abdel Kader El-Sawi
Researcher in the Central
Laboratory of Residue Analysis
of Pesticides and Heavy Metals
in Food
Ministry of Agriculture
Tel: 202 760 1395
Fax: 202 7611 216

Dr. Eng. Zeyada Abdel-hamid
Ibrahim
G. M. Quality Assurance
Kaha for Preserved Food

Eng. Mohammed N. Mahamoud
Industrial Control Authority
Tel: 3371671
Fax: 3613720

Prof. Mohssen A. Shash
American University in Cairo
Gameel Building
Greek Campus
Falaky St., Cairo
Tel: 7976863/ 010 10 15755
E-mail: mohssensh@yahoo.com

Prof. Mustafa Abdel-Aziz
Prof. of Pharmacology
Tanta University
22 Moh. Kamel Morsi st., Dokki, Cairo
Tel: 012 365 3988
Fax: 3375648

Chem. Mustafa El-Attar
General Director of quality Control and Lab of Food
Administration of Chemistry
12 Ramsis St., Cairo
Tel: 0123334290
Fax: 023928423

Chem. Mustafa Gad El-rab
Head of Quality Dept.
Sugar and Integrated Industries Co.
12 Gawad Hosni St., Cairo
Tel: 0123530609
Fax: 018303301

Eng. Mustafa T. Mohammed
Head of research & Planning Sector
Egyptian Salt and Soda Co.
Canal El-Mahmodia – Alexandria
Tel: 034225524
Fax: 034229082

Dr. Zeinab Hashim Ahmed
Food Development Center
P.O. Box: 13743 Kaha- Kalyobia
Tel: 013600383
Fax: 013600384

Eng. Zeinab El-Kashef
Edfina for Preseved food
Fax: 035344300

Chem. Nadra N El-Din
R&D Manager
Sovola Sime Co.
17 Gosif Tito st.,
Heliopolis, Cairo
Tel: 015411200 / 022 994089
Fax: 015411204
E-mail: nadranasreldin@hotmail.com

Chem. Ragaa A. Mahmoud
Tanta Co. for Oil and Soap Tanta
Tel: 0403332136
Fax: 0403333803

Eng. Ragheb A. Huzaein
General Organazation for Export
and Import Control
1 Marouf St., Ramsis- Cairo
Tel: 5792237
Fax: 5758848

Eng. Salah El-Din Abdel-Khalek
Research and Auality
Management
Bisco Misr
Sawah- America- Cairo
Tel: 4521902
Fax: 2594133

Mr. Karam A. El-Kazaz
Laboratory Manager
Bisco Misr
Sawah- America- Cairo
Tel: 4521902

Eng. Sawsan El-Nakalawi
Misr milk and Foods Co.
25 Sawah St., Ameriya-Cairo
Tel: 2570676
Fax: 2577207

Dr. Seham Shams El-Din
Head of Quality Control and Lab
Sector Egyptian Starch, Yeast
and Detergents Co.
21 Ahmed Abo Soliman St.,
Alexandria
Tel: 03503003
Fax: 035015500

Annexe II**Extrait du Rapport de l'Atelier régional
FAO/OMS/ILSI sur l'analyse des risques -
Evaluation de l'exposition**

*OMS/Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale,
Le Caire (Egypte), 27 - 28 janvier 2001*

L'Atelier a adopté les conclusions et recommandations ci-après:

CONCLUSIONS:

- Dans la plupart des pays, il n'existe pas de données sur l'apport alimentaire/la consommation alimentaire suffisantes pour une évaluation complète des risques présentés par les principaux contaminants. Il existe toutefois des données limitées provenant de divers projets et études qui pourraient constituer le point de départ d'une évaluation des risques;
- Les bilans alimentaires de la FAO constituent un outil utile et suffisant pour estimer l'exposition à divers contaminants. Ils devraient être utilisés en attendant que des données plus précises soient obtenues à cette fin;
- La plupart des pays de la région ne disposent pas des compétences nécessaires pour mener à bien une évaluation des risques et auraient besoin d'une formation dans ce domaine;
- Plusieurs participants se sont inquiétés de l'éventuelle propagation de l'ESB dans la région, compte tenu des rapports sur les exportations de viande et de farines d'os et de viande à l'extérieur de l'Europe. Ils ont déclaré attendre de la FAO et de l'OMS des conseils sur les risques présentés et sur les mesures à prendre pour prévenir la propagation de la maladie dans la région;
- Les participants ont souligné la nécessité d'établir un ordre de priorité pour l'allocation de ressources aux fins de l'évaluation des risques et de sensibiliser les responsables des politiques dans certains pays à l'importance de l'évaluation des risques durant l'élaboration de lois sur la sécurité sanitaire des aliments.

RECOMMANDATIONS:

L'Atelier a recommandé que:

- Des tables rondes régionales d'experts soient organisées sur la question de l'analyse des risques afin:
 - d'identifier les ressources humaines et techniques nécessaires sur le plan régional pour mener à bien l'analyse des risques;
 - de créer un réseau régional pour l'échange d'informations sur l'analyse des risques entre institutions compétentes;
 - de mettre au point des méthodologies communes (autant que possible) pour la réalisation d'études sur l'apport alimentaire, la surveillance des maladies d'origine alimentaire et le suivi de la contamination.
- Des centres régionaux de formation soient créés au sein des institutions compétentes pour organiser des cours de recyclage à l'intention des responsables du contrôle des aliments de la région dans différentes disciplines liées au contrôle des aliments, et plus particulièrement en matière d'évaluation des risques; la FAO et l'OMS devraient être encouragées à faciliter ce processus;
- Les pays de la région devraient mettre en évidence les avantages découlant de l'adoption des normes, directives et autres recommandations du Codex, de façon à ce que leurs législations en matière d'alimentation soient conformes aux exigences de l'OMC et pour économiser des

ressources qui pourraient être utilisées avec profit pour répondre à d'autres besoins plus urgents;

- La FAO et l'OMS continuent à appuyer les pays de la région en assurant une formation aux différents aspects de l'analyse des risques et de l'évaluation des risques, ainsi qu'au système HACCP et aux bonnes pratiques en matière d'hygiène aux niveaux régional, sous-régional ou national;
 - Les hauts fonctionnaires et les décideurs soient sensibilisés à la nécessité d'effectuer des évaluations des risques aux niveaux national et régional;
 - La coopération, la coordination et la communication entre tous les secteurs participant au contrôle des aliments aux niveaux national et régional soient renforcées moyennant la constitution de réseaux;
 - Les instituts de recherche et les instituts universitaires compétents de la région collaborent à la production des données et informations nécessaires pour procéder à l'analyse des risques et à l'évaluation de l'exposition.
-